ABEMOS
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 358 Avenue de l'Atlantique
47000 AGEN
883 705 279 RCS AGEN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 26 FÉVRIER 2026

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

[...]

PREMIÈRE DÉCISION :

L'associée unique prend acte de la démission de la société BLRM Patrimony de ses fonctions de Président de la Société et constate que cette démission prend effet à compter de ce jour, sans indemnité, ni préavis.

DEUXIÈME DÉCISION :

L'associé unique nomme comme successeur aux fonctions de Président de la Société, pour une durée illimitée à compter de ce jour :

> **La société JCB COMPANY,** Société par actions simplifiée au capital social de 5 000,00 €, dont le siège social est situé au 2A Chemin de Mounot à SAINT-SELVE (33650), immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 990 909 681, représentée par son Président, Monsieur Benjamin LAGEYRE pris en sa qualité de Gérant de la SARL BLRM PATRIMONY.

Par sa signature des présentes, la société JCB COMPANY accepte le mandat social qui lui est confié et déclare qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de ce mandat.

[...]

SIXIÈME DÉCISION :

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'associée unique décide que, par dérogation aux règles de preuve édictées par le code civil, et plus particulièrement par l'article 1375 du code civil, l'établissement d'un original par le signataire des présentes ne sera pas requis à titre de preuve des décisions prises par l'associée unique.

L'associée unique reconnaît et accepte que (i) le présent procès-verbal soit signé par voie de signature électronique via la plateforme « e-Actes sous signature privée » du Conseil National des Barreaux en application des articles 1367 et suivants du Code civil et (ii) que la transmission électronique du procès-verbal ainsi signé vaille preuve de l'existence, de l'origine, de la réception et de l'intégrité des décisions prises.

En outre, l'associée unique prend acte de ce que le rédacteur du procès-verbal a pris toutes les diligences qu'il a estimées pertinentes aux fins de s'assurer de l'authentification de l'identité de chaque signataire et lui donnent quitus de ce chef.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

JCB COMPANY Associée unique et Présidente Représentée par BLRM PATRIMONY, représentée par Benjamin LAGEYRE
Signature apposée au moyen d'un procédé sécurisé de signature électronique à la dernière page des présentes

Extrait certifié conforme par le Président

ACTE D'AVOCAT

Acte d'Avocat électronique

Identifiant unique de l'Acte : 20260226102333-AOlBtOCvcjXum2PVK

Type d'acte : Droit des sociétés

Nombre de page(s) signée(s) au total : 3 dont 1 page(s) de signature

Scellé par le Conseil National des Barreaux
Le 26/02/2026 à 10:29 CET

serialNumber 39B4

Signé par Benjamin LAGEYRE
En représentation de JCB COMPANY
Le 27/02/2026 à 09:36 CET
serialNumber FBA9A7

Signé par Benjamin LAGEYRE
En représentation de BLRM PATRIMONY
Le 27/02/2026 à 09:37 CET
serialNumber FBA9C0

Contre-signé par Me Coraline GRIMAUD
Le 27/02/2026 à 10:31 CET

serialNumber 41DF2D66A20F11CBE918A319D6EE4303



Document original électronique sécurisé et signé sur le service eActe du Conseil National des Barreaux
sous le contrôle d'avocats inscrits à un Barreau Français

e-Acte
Conseil National des Barreaux